

Organisateur - Animateur d'événements musicaux

Communication - Audiovisuel Chef d'entreprise



> **Durée**

2 ans

> **Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

> **Finalité**

Diplôme

> **Pratique en entreprise / Alternance**

Oui

L'animateur-organisateur d'événements musicaux a en charge la gestion artistique et/ou organisationnelle d'événements notamment musicaux. Il ou elle est en mesure de mettre en corrélation la musique, la lumière et la diffusion vidéo, dans le cadre d'une prestation scénique, destinée à animer et/ou faire danser du public, réuni dans des lieux nocturnes ou des lieux de loisirs.

Sa mission est multiple:

- > Prendre en charge l'organisation d'événements musicaux du concept à la régie technique, en passant par les ressources humaines et matérielles. Il effectue le budget des événements.
- > Etre en mesure de définir et mettre en place le cadre musical, lumière et vidéo.
- > Assurer l'entretien et la maintenance de l'ensemble du parc matériel. Dans ce cadre, il maîtrise la totalité des installations techniques et suit le niveau d'utilisation et d'usure de ce matériel.
- > Etre le responsable de l'animation générale et, pour ce faire, animer les soirées ou événements, à l'aide de sa programmation musicale et de la technique correspondante, de sa programmation lumière, de sa programmation vidéo, de sa prestation scénique.

Les aspects transversaux de sa mission sont eux aussi de trois ordres:

- > Préparer en amont toutes les manifestations artistiques. Pour cela, il doit mettre en place un plan de communication en direction de la clientèle captive de l'établissement et en direction de la clientèle potentielle par le biais de supports (affichettes, flyers...).
- > Etre en mesure de solliciter et de faire venir des artistes de renommée, afin de dynamiser un événement ou une soirée.
- > Entretenir des relations avec l'ensemble des intervenants techniques, artistiques.

Il faut noter que les attributions de l'animateur-organisateur d'événements musicaux vont bien au-delà de celles confiées aux DJ's employés par la profession.

> **Débouché(s) métier(s)**

Créer ou reprendre une entreprise

Discothèques, clubs privés, salles de spectacle, clubs vacanciers

Événements ponctuels organisés par des services publics, entreprises, particuliers ou associations

> **Point(s) fort(s)**

Sur le terrain

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Il n'y a pas de condition spécifique particulière liée à cette formation.

Aptitudes

Dans tous les cas, mieux vaut posséder des nerfs à toute épreuve: les délais d'exécution et de réaction sont très courts, les contraintes techniques toujours importantes. Par ailleurs s'adapter aux attentes du public de manière réactive est impératif. Il faut donc pouvoir réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi.

Collaborer étroitement avec d'autres intervenants est indispensable. L'animateur/organisateur doit faire preuve de compétences en communication personnelle, musicale et visuelle. Il doit avoir une bonne présentation, adaptée à la situation et une excellente hygiène de vie.

La profession est ouverte à tous ceux qui aiment la musique, l'animation et l'organisation d'événements. Pour réussir, un sens créatif et la maîtrise de l'outil informatique sont indispensables et indissociables. Une bonne mémoire ainsi qu'un souci permanent de recherche de nouveaux supports musicaux et visuels sont des atouts indispensables pour se maintenir dans le métier.

Programme

Retrouvez le programme des cours sur <https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/organisateur-animateur-devenements-musicaux>.





Site de Limal

 Rue Charles Jaumotte, 7 1300 Wavre (Limal)

 010 41 95 82

Secrétariat :

du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h

 010 41 95 73

 centre.wavre@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.